



**ACADÉMIE  
DE STRASBOURG**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général  
Affaire suivie par :  
David-Olivier COMTE  
Tél. 03 88 45 92 31  
Mél : [ce.sg67@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.sg67@ac-strasbourg.fr)

65 avenue de la Forêt Noire  
67083 STRASBOURG Cedex

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Bas-Rhin

Le directeur académique des services  
de l'éducation nationale

à

F.S.U-SNUipp, Madame Joséphine Boiteux Decoin  
CFDT , Madame Patricia Gonzales  
SE-UNSA, Madame Monique Husser,  
SNUDI-FO, Monsieur Jacques POUSSE  
SNE, Monsieur Mathieu FERBACH

Strasbourg, le 20 mars 2026

**Objet :** réponse à l'alerte sociale du 18 mars 2026

Vu le décret n° 2008-1246 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 relatif aux règles d'organisation et de déroulement de la négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève prévue aux articles L.133-2 et L.133-11 du code de l'éducation.

Vu la notification des motifs pouvant conduire à un dépôt de préavis de grève en date du 18 mars 2026.

J'accuse réception à la date du 18 mars 2026 de votre demande de négociation préalable à un dépôt de préavis de grève.

Lors du groupe de travail du mardi 17 mars 2026 sur le service des PEMF, l'information a été donnée que le dossier était désormais traité au niveau académique.

Les revendications portées à ma connaissance par vos organisations ne relevant pas de ma compétence, votre demande de négociation préalable à un dépôt de préavis de grève est transmise à Madame la secrétaire générale d'académie.

Nicolas FELD-GROOTEN